Education au numérique : 28 organismes unis pour la « grande cause nationale »

PUBLIÉ LE 16/07/2013

28 organismes ont officiellement constitué un collectif* le 10 juillet, à l'initiative de la CNIL, pour faire de l'éducation au numérique une « Grande cause nationale » en 2014. Ce collectif regroupe des représentants des acteurs économiques, de la société civile, du monde de l'éducation et des institutions qui sont investis dans ce domaine. Cette première rencontre a permis de converger autour de grands principes et d'établir une feuille de route en vue de l'attribution du label « grande cause nationale ».

Les membres du collectif considèrent unanimement qu'il y a urgence à diffuser une culture du numérique et de former les différents publics, à tous les âges de la vie, pour permettre à chaque individu :

- d'être un acteur du numérique informé et responsable

- d'exercer de manière effective ses droits et devoirs dans cet univers

Pour tous, cette nouvelle ère constitue en effet une révolution, porteuse de développement individuel et collectif et de croissance. Elle implique que chacun devienne un véritable « citoyen numérique ».

Dans ce contexte, il faut à la fois changer d'échelle dans les actions pédagogiques menées, et agir collectivement, car ce sujet relève d'une responsabilité partagée entre tous les acteurs.

L'objectif du collectif est de :

- Donner, sans attendre, une visibilité nationale au sujet de l'éducation au numérique et massifier la formation en la matière.

Pour ce faire, il entend :

- Mutualiser les ressources de ses membres afin de proposer des réalisations concrètes conjointes dès le mois de septembre.

Le dossier de candidature au Label « Grande cause nationale » sera remis aux services du Premier ministre avant la fin 2013. Le secrétariat du collectif est assuré par la CNIL.

Télécharger

© - copyright CESE - Novembre 2026